

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolyne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Paiement, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 02.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 11367-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Ajournement : il est 19 h 05

- ✚ Présentation des faits saillants du Parc régional de la Société développement du réservoir Kiamika par la directrice générale, Madame Marie-Claude Provost

Ouverture : il est 20 h 03

CORRESPONDANCE

S'il y a lieu, le secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance publique du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 11368-2019

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 mai 2019

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 31 mai 2019 tels que présentés au montant total de 115 891.22 \$

Chèques fournisseurs : C1900050 @ C1900066 = 19 335.50 \$

Païements internet : L1900061 @ L1900074 = 17 781.68 \$

Païements directs : P1900158 @ P1900210 = 42 312.34 \$

Chèque manuel : N/A

Chèques salaires : D190255 @ D1900331 = 36 461.70 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par le directeur général et le directeur aux travaux publics, urbanisme et environnement : ENB1900012 & ENB1900014 = 1 875.10 \$

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11369-2019

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2018

ATTENDU Que conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

ATTENDU Que selon le rapport de l'auditeur indépendant, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats des activités, de la variation des actifs financiers nets et du flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que soit déposé pour consultation et distribution à l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, le rapport du maire sur les faits saillants 2018 suivants :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT 2 220 677

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2 262 460

Excédents (déficit) de l'exercice (41 783)

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement des immobilisations (Camion 10 roues et Autopompe) 255 079

FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme (Camion 10 roues et Autopompe) (64 709)

AFFECTATION

Activités d'investissement (32 546)

Excédent (déficit) de fonctionnements non affecté 17 807

Excédents (déficit) de fonctionnements affectés 166 457

151 718

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENTS
DE L'EXERCICE 2018 À DES FINS FISCAL**

300 305

Les faits saillants 2018 sont les suivants :

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Installation d'une borne sèche au lac Rochon;
- Achat d'un compresseur pour remplir réservoir air respirable (Service incendie);

TRAVAUX PUBLICS

- Remplacement 8 ponceaux et rechargement d'une partie des chemins du Lac-Pérodeau, Lac-des-Cornes, de la Santé, du Lac-Vaillant, de la Côte des Merises, Plaisance et des Pins-Gris;
- Pavage d'une partie du chemin du Progrès;
- Acquisition d'un camion usagé 6 roues avec benne basculante et remorque à asphalte chaude;
- Acquisition d'un camion 10 roues avec équipement à neige, Western Star 2018;

LOISIRS

- Plantation d'un îlot d'arbres fruitiers.

✚ Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité par envoi postal.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11370-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – 2^e versement – Quote-part 2019 à la MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par *Carolyne Gagnon*

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le 2^e versement de la quote-part 2019 à la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 49 765.00 \$ facture 8830.

Le 1^{er} versement (facture 8725) ayant été acquitté le 12 février 2019 tel qu'indiqué dans la résolution 11263-2018 au montant de 49 765.00 \$.

Ces montants sont disponibles et répartis selon les postes budgétaires indiqués dans le tableau ici-bas;

Quote-part	Postes budgétaires	Année	1 ^{er} versement	2 ^e versement
		2019	50 %	50 %
Conseil municipal 18,54 %	02-110-80-951-00	4 884,00 \$	2 442,00 \$	2 442,00 \$
Gestion financière et administrative 81,46 %	02-130-80-951-00	22 248,00 \$	11 124,00 \$	11 124,00 \$
Évaluation	02-150-80-951-00	41 538,00 \$	20 769,00 \$	20 769,00 \$
Protection contre l'incendie	02-220-80-951-00	635,00 \$	317,50 \$	317,50 \$
Transport collectif	02-370-80-951-00	562,00 \$	281,00 \$	281,00 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	02-454-80-951-00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Entretien des cours d'eau	02-470-80-951-00	1 090,00 \$	545,00 \$	545,00 \$
Santé et bien-être (Scanner CH Riv.-Rouge)	02-590-80-951-00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Centre de simulation (Centre collégial)	02-590-80-951-01	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Aménag, urbanisme, zonage + foresterie	02-610-80-951-00	13 245,00 \$	6 622,50 \$	6 622,50 \$
Industrie et commerce	02-621-80-951-00	13 824,00 \$	6 912,00 \$	6 912,00 \$
Tourisme (Plan de commercialisation)	02-622-80-951-00	1 118,00 \$	559,00 \$	559,00 \$
Activités récréatives (Parc linéaire)	02-701-90-951-00	166,00 \$	83,00 \$	83,00 \$
Activités culturelles (Gare et subventions)	02-702-90-951-00	220,00 \$	110,00 \$	110,00 \$
	TOTAL	99 530,00\$	49 765,00 \$	49 765,00 \$

ADOPTÉE

Résolution no : 11371-2019

AUTORISATION DE DÉPENSE – Contrat de notaire cession de 3 parcelles de terrain

CONSIDÉRANT Que la municipalité avait annulé la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Philippe McKale de ses minutes 14137 lors de la séance publique tenue le 10 décembre 2018 par la résolution 11195-2018;

CONSIDÉRANT Que la municipalité avait signifié dans cette résolution son intention de ne pas conserver les parcelles de terrains 5 964 674, 5 964 675 et 5 964 676 et que ces dernières soient cédées aux propriétaires contiguës, qui sont dans l'ordre respectif Monsieur Patrick Beauregard, Madame Claudette Guilbault et Monsieur Alain Goupil ainsi que Madame Louise Chevalier;

CONSIDÉRANT Que la municipalité a mandaté Maître David Morin à titre de notaire afin que ce dernier puisse préparer l'acte de vente qui cèdera officiellement les parcelles et enregistrera l'acte notarié au registre foncier afin d'officialiser la transaction;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par *Hervé Taillon*

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Maître David Morin à procéder à la cession des parcelles de terrain par acte notarié et d'officialiser le tout au registre foncier.

Que la municipalité assume tous les frais qu'entraînera cette transaction et officialisation.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe tous les documents utiles à cette démarche.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-410-01.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 11372-2019

AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE PAIEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE – SERVICES AUX SINISTRÉS

Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la signature de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés d'une durée de 3 ans au montant de 170.00 \$ par année.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-230-40-419-02.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11373-2019

ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE PRÉVOYANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

CONSIDÉRANT *Que l'entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la délégation de compétence a été signée pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;*

CONSIDÉRANT *Que l'article 12 de cette entente stipule que la municipalité doit aviser les autres municipalités liées par cette entente de son intention d'y mettre fin au moins 6 mois avant l'expiration de la présente entente;*

CONSIDÉRANT *Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe souhaite modifier certains articles actuellement inscrits dans l'entente actuelle avant qu'elle puisse être renouvelée à la fin de la date d'échéance, soit le 31 décembre 2019, le tout, à la satisfaction de toutes les municipalités concernées par cette entente;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Mireille Leduc*

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'aviser les autres municipalités liées par l'entente d'entraide relative à la protection contre l'incendie prévoyant la délégation de compétence, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe ne souhaite pas renouveler cette dernière dans sa forme actuelle, cependant, qu'elle souhaite dès lors, entreprendre les discussions qu'elle juge nécessaires et utiles afin de souhaiter le renouvellement d'une nouvelle entente.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11374-2019

SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – AVIS ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

ATTENDU *QUE la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le 27 mai 2014, la résolution MRC-CC-11355-05-14, dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;*

ATTENDU *QUE le 26 mars 2019 la MRC d'Antoine-Labelle a présenté pour recommandation en séance de travail à l'ensemble des maires et mairesses le projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC d'Antoine-Labelle de même que les plans de mises en œuvre;*

ATTENDU *QUE la MRC d'Antoine-Labelle a soumis, en vertu de l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie, à toutes les municipalités présentes sur son territoire, un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;*

ATTENDU *QUE la MRC a présenté le 18 avril 2019 lors d'un comité technique en sécurité incendie, où avait été invité l'ensemble des directions incendies, des directions générales de même que l'ensemble des maires et mairesses, le projet de schéma révisé de même que les plans de mise en œuvre pour discussions et commentaires;*

ATTENDU *QUE la MRC a adopté son projet de schéma révisé le 23 avril 2019 (MRC-CM-13272-04-19);*

ATTENDU QUE la consultation publique tenue le 22 mai 2019 ainsi que le rapport de consultation publique déposé lors du conseil de la MRC du 28 mai 2019 (MRC-CC-13305-05-19);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC d'Antoine-Labelle sur ces propositions dont notamment les propositions présentées dans les plans de mise en œuvre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la Loi précitée, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation audit plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents que;

- La Municipalité de Chute-Saint-Philippe donne son avis favorable à la MRC d'Antoine-Labelle sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose;
- La Municipalité de Chute-Saint-Philippe adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

ADOPTÉE

.....

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 11375-2019
R.I.D.L. – 3^e Versement Quote-part 2019

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le 3^e versement de la Quote-part 2019 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et du coût en immobilisation du traitement des boues de fosse septique, répartie comme suit :

Transport matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	10 448.00 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	9 394.00 \$
Transport matières recyclables :	02-452-10-951-00 :	1 616.00 \$
Traitement matières recyclables :	02-452-20-951-00 :	886.00 \$
Traitement rés. domestiques dangereux :	02-452-90-951-00 :	1 048.00 \$
Traitement des matériaux secs :	02-453-00-951-00 :	1 612.00 \$
Transport des matières organiques :	02-452-35-951-00 :	8 609.00 \$
Traitement matières organiques :	02-453-40-951-00 :	2 594.00 \$
Frais d'administration RIDL :	02-455-00-951-00 :	4 104.00 \$
Achat bacs roulants :	02-455-00-951-01 :	665.00 \$
ET		
Coût immobilisation traitement boues fosse septique :	02-455-00-446-00 :	2 284.00 \$
Total de :		40 976.00\$

Le 1^{er} versement ayant été acquitté le 15 janvier 2019 tel qu'indiqué dans la résolution 11226-2019 au montant de 40 976.00 \$.

Le 2^e versement ayant été acquitté le 12 mars 2019 tel qu'indiqué dans la résolution 11297-2019 au montant de 40 976.00 \$.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11376-2019

DEMANDE D'AUGMENTATION RÉMUNÉRATION ENTRETIEN MÉNAGER DES TOILETTES SITUÉES À LA HALTE ROUTIÈRE ET À L'ÉGLISE / SALLE CARMEL

CONSIDÉRANT Que les toilettes de la halte routière et de l'église / salle Carmel sont ouvertes 24 heures sur 24, du mois de mai au mois d'octobre;

CONSIDÉRANT L'exigence d'entretenir les toilettes de la halte routière et de l'église / salle Carmel tous les jours;

CONSIDÉRANT Que la personne responsable de ces entretiens s'est adressée à la municipalité en lui demandant de revoir la rémunération pour cette tâche à la hausse;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'augmenter la rémunération pour l'entretien des toilettes à la halte routière et à l'église / salle Carmel de 14 \$ à 20 \$ par jour d'entretien.

ADOPTÉE

.....
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
.....

TRANSPORT

Résolution no : 11377-2019

ENTRETIEN DU CHEMIN DU PANORAMA AVEC LA NIVELEUSE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT Que la portion du chemin du Panorama menant au réservoir Kiamika est située sur les terres du domaine de l'état sur presque toute sa longueur;

CONSIDÉRANT Que la portion de ce chemin est située en partie à l'intérieur du Parc régional du réservoir Kiamika (SDRK);

CONSIDÉRANT Que la SDRK ne possède pas nécessairement les fonds pour entretenir ce chemin;

CONSIDÉRANT Que la SDRK s'est adressée à la municipalité en lui demandant de bien vouloir entretenir le chemin menant au réservoir Kiamika avec sa niveleuse;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'acquiescer à la demande et de fournir la niveleuse avec un opérateur dans le but d'entretenir au mieux le chemin du Panorama menant au réservoir Kiamika;

CONDITIONNELLEMENT à ce que le SDRK puisse fournir 2 patrouilleurs pour veiller à la sécurité de la niveleuse et des usagers présents sur ce chemin puisque ce chemin à une vocation multi-usage, donc offre la présence de toute sorte de véhicules, puisque ce chemin n'a pas de caractère public proprement dit.

ADOPTÉE

.....
URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
.....

Résolution no : 11378-2019

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU LAVAGE DES EMBARCATIONS FINANÇÉ EN PARTIE DANS LE CADRE D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT La résolution 11361-2019 autorisant l'affichage d'un poste temporaire, saisonnier comme préposé à la halte routière (information et lavage des embarcations);

CONSIDÉRANT L'offre d'emploi ayant été affichée du 18 mai 2019 au 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT Le processus de sélection, incluant les entrevues, a été effectué;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents de;

- Procéder à l'embauche de Monsieur Dyllan Lance à titre de préposé à l'information et au lavage des embarcations situé à la halte routière selon les modalités et conditions inscrites sur l'affichage de l'emploi, de même que selon l'entente entre la municipalité et le Gouvernement fédéral dans le cadre d'Emploi d'été Canada.

ADOPTÉE
.....

Résolution no : 11379-2019

DEMANDE AU MERN ET/OU MFFP D'AMÉNAGER ET/OU DE RÉAMÉNAGER LA FRAYÈRE QUI A LE STATUT DE SANCTUAIRE SITUÉE SUR LE RUISSEAU À LA DÉCHARGE DU LAC DES CORNES

CONSIDÉRANT Que ce cours d'eau est unique vu l'immense quantité de poissons qui fraient chaque année;

CONSIDÉRANT Que ce cours d'eau à grandement besoin de nettoyage, d'aménagement et de réaménagement afin de favoriser davantage la fraie ou du moins, maintenir ce site exceptionnel pour la reproduction de poissons;

CONSIDÉRANT Que ce site a besoin d'être protégé de toute menace d'extinction possible de ce sanctuaire unique pour la fraie;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'acheminer une demande au ministère des Ressources naturelles de même qu'au ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs de procéder à l'aménagement et/ou au réaménagement du cours d'eau dans le but de maintenir et de favoriser la frayère qui a le statut de sanctuaire située sur le ruisseau à la décharge du lac des Cornes.

De procéder à un nouvel affichage d'interdiction de pêche en tout temps, et ce d'un bout à l'autre où ce sanctuaire a le statut d'aire protégée.

ADOPTÉE

.....
Résolution no : 11380-2019

EMBAUCHE D'UNE AIDE À L'URBANISME

CONSIDÉRANT La résolution 11360-2019 autorisant l'affichage d'un poste temporaire, saisonnier comme aide à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT L'offre d'emploi ayant été affichée du 18 mai 2019 au 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT Le processus de sélection, incluant les entrevues, a été effectué;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyne Gagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents de;

- Procéder à l'embauche de Madame Chhom Im à titre d'aide à l'urbanisme selon les modalités et conditions inscrites sur l'affichage de l'emploi et de la convention collective.

ADOPTÉE

.....
LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 11381-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2019 ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX À LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la quote-part 2019 au montant de 7 847.93 \$, incluant les taxes, pour les équipements supralocaux à la Municipalité de Ferme-Neuve.

1^{er} versement juin 2019 au montant de : 3 923.96 \$

2^e versement au plus tard le 4 octobre 2019 au montant de : 3 923.97 \$

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-958-02.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11382-2019

AUTORISATION DE VERSEMENT – BOURSE POUR UN FINISSANT/FINISSANTE DE L'ÉCOLE CHRIST-ROI

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le versement d'une bourse de 250 \$ à une finissante/finissant de l'école Christ-Roi demeurant à Chute-Saint-Philippe.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11383-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – FRAIS DE DISSOLUTION MAISON DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT La dissolution de l'organisme de la Maison de la Famille;

CONSIDÉRANT Les frais encourus par le processus de dissolution;

CONSIDÉRANT Que l'ancien organisme n'a plus aucun fonds pour assumer ces frais;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité assume les frais de dissolution de l'organisme de la Maison de la Famille en fonction des factures reçues, soit : 281.69 \$ pour services professionnels de la firme Gauthier, Boily Inc., de 34.00 \$ de Revenu Québec et de 57.49 \$ pour l'avis de publication dans le Journal Le Courant pour un total de 373.18 \$.

Le montant sera prélevé à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11384-2019

AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT ET INSTALLATION DU MATÉRIEL POUR L'ABREUVOIR DANS LE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL SUBVENTIONNÉ EN PARTIE PAR LE PROGRAMME PRIMADA

CONSIDÉRANT L'octroi d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via son programme d'infrastructures municipalité amie des aînés pour l'achat et l'installation d'un abreuvoir au parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT Que le coût total estimé pour le projet est de 9 400.00 \$ dont l'aide financière couvrira 80 % du coût total, soit un montant de 7 520.00 \$;

CONSIDÉRANT Que la municipalité devra assumer 20 % du coût total du projet, soit un montant de 1 880 \$, qui inclus les coûts d'installation estimés qui seront réalisés en régie interne;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat du matériel nécessaire afin de procéder à l'installation de l'abreuvoir au parc intergénérationnel.

La dépense sera affectée au poste budgétaire 03-310-70-000-03.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11385-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART 2019 ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX À LA VILLE DE MONT-LAURIER

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les versements de la quote-part 2019 au montant de 46 725.44 \$, incluant les taxes, pour les équipements supralocaux à la Ville de Mont-Laurier.

1^{er} versement au plus tard le 28 juin 2019 au montant de : 23 362.73 \$ (Facture 9FD000632)

2^e versement au plus tard le 30 septembre 2019 au montant de : 23 362.72 \$ (Facture 9FD000633)

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-958-02.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11386-2019

AUTORISATION D'UTILISATION DU TERRAIN DES LOISIRS DANS LE CADRE DE LA RANDONNÉE DES MOTOS HORS-ROUTE QUI SE DÉROULERA LES 9, 10, 11 août 2019

Il est proposé par Carolyne Gagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'utilisation du terrain des loisirs dans le but de permettre l'installation de tentes et de roulottes aux endroits prédéterminés, uniquement dans le cadre de la randonnée des motos hors route qui se déroulera les 9, 10 et 11 août 2019.

Qu'un contrat d'utilisation devra préalablement être signé avec le responsable de l'organisation.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11387-2019

AUTORISATION DE VERSEMENT – SUBVENTION AUX FINISSANTS DE L'ÉCOLE HENRI-BOURASSA

Le maire Normand St-Amour et la conseillère Églantine Leclerc Vénuti déclarent leur intérêt.

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à la majorité des membres présents, d'autoriser le versement d'une subvention pour les étudiants finissants de la 6^e année de l'école Henri-Bourassa au montant de 280 \$.

La dépense sera affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

ADOPTÉE

.....

IMMOBILISATION

Résolution no : 11388-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACQUITTEMENT COMPLET DU CONTRAT 2018-01 EN LIEN AVEC LE PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU PROGRÈS EN 2018

CONSIDÉRANT Que la résolution 11080-2018 qui venait stipuler que 274 236.07 \$ serait payé sur un contrat total de 304 706.75 \$;

CONSIDÉRANT Que certaines déficiences dans l'exécution du contrat 2018-01 avaient été décelées et que l'entrepreneur devait procéder à la réparation de ces déficiences et que certaines autres déficiences devaient disparaître après un an selon l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT Que la municipalité s'était prévalu de la section 3.2.1, point 9 du contrat 2018-01 en procédant à la retenue de 10 % du montant total du contrat, soit 30 470.68 \$ afin qu'elle puisse s'assurer que l'entrepreneur puisse corriger les déficiences et de voir après un an si les autres déficiences disparaîtraient;

CONSIDÉRANT Que les déficiences ont été corrigées par l'entrepreneur le 19 mai 2019 à la satisfaction de Monsieur Éric Paiement;

CONSIDÉRANT Que les autres déficiences sont toujours présentes, mais en moins grande quantité, mais que malgré tout, après avoir plus de 10 mois et une saison hivernale rigoureuse, la qualité des travaux est présente et ne démontre aucun signe que la surface finit ne laisse passer l'eau;

CONSIDÉRANT *Que Monsieur Éric Paiement a procédé à l'inspection complète des travaux le 15 mai 2019 et que pour les raisons précédemment mentionnées, recommande d'accepter les travaux dans son entièreté;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière*

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de libérer les sommes retenues en lien avec le contrat 2018-01 et ainsi acquitter complètement la facture n°3403 en lien avec leur n° de projet 18808 au montant de 30 470.68 \$ taxes incluses, ce qui représentait 10 % de retenus sur le montant total de 304 706.75 \$.

Le montant sera prélevé à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

.....
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Éric Paiement, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

.....
AVIS DE MOTION

.....
PROJET DE RÈGLEMENT

.....
RÈGLEMENT

.....
VARIA

.....
PÉRIODE DE QUESTIONS

*Début : 20 h 42
Fin : 21 h 14*

Personnes présentes : 24

Questions / sujets abordés :

- Hydro-Québec : travaux abattage, panne électrique*
- Lavage des embarcations*
- Quote-part de la RIDL*
- Station essence*
- Contribution municipale SDRK*
- Tronc d'arbre décharge lac des Cornes*
- Membre C-Tal*
- Skate parc*

.....
Résolution no : 11389-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 11 juin 2019 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

.....

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11390-2019

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité, de clore la séance

ADOPTÉE

Il est 21 h 15

 *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 11 juin 2019 par la résolution # 11389-2019.*